

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 92 (1995)
Heft: 10

Rubrik: Concours des ruchers SAR 1995

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours des ruchers SAR 1995

Cette année, c'est le Valais central avec les sections de Sierre, Sion, Hérens et Conthey, qui s'est présenté au concours des ruchers SAR.

Toutes les sections sont représentées avec un ensemble de 18 candidats. Les visites se sont déroulées sur quatre jours.

Les conditions météorologiques n'étaient guère favorables au début juin et nous ont empêchés d'ouvrir les ruches chez plusieurs apiculteurs. Par contre, en juillet, nous avons joui d'un temps magnifique. Tout au long de ces rendez-vous, nous avons constaté le sérieux et la bonne préparation des candidats, des ruchers très bien présentés, une conduite adaptée à la région, des aménagements soignés et fleuris. Certains sont de vrais petits bijoux. Que l'on doit se sentir bien en ces lieux; tous les soucis doivent s'envoler...

Une ombre au tableau cependant. Les dégâts dus aux traitements avec le « Context » auraient pu en décourager plus d'un. Nous relevons le mérite des candidats qui, malgré cela, ont fait de leur mieux pour présenter leurs colonies; certaines faisaient peine à voir.

Nos souhaits pour que tout redevienne en ordre le plus rapidement possible.

Le jury dans son ensemble a apprécié tous ces contacts et l'accueil chaleureux des candidats. Un chaud merci. De près ou de loin, les dames étaient également là: encore une fois merci.

Les divergences de vues quasi inexistantes entre nous ont permis un travail efficace. Je tiens à féliciter et à remercier Yvon Crettenand, représentant de la circonscription et secrétaire du concours. En parfait organisateur, il a concocté un programme pour passer partout, sans perdre trop de temps. Rive droite, rive gauche, plaine, altitude, tout cela n'était pas facile. Merci aussi à William Schneeberger, délégué de l'AD. Par son expérience, il a souvent le mot de la fin et ses propositions rallient l'unanimité. Il est aussi le photographe de service. Chers concurrents, nous vous félicitons tous encore une fois.

Nous vous considérons comme des références et vous souhaitons beaucoup de satisfactions dans votre engagement apicole et auprès de vos abeilles.

Le Vaud, le 1^{er} septembre 1995

Pour le jury:

le président: F. Bovy

A VENDRE

6 ruches Liebher

avec fonds coulissants Rithner,
en bon état.

M. Fernand Hugli
Pré-Rond 12b, 2022 Bevaix.
Tél. (038) 46 12 65

A VENDRE

10 ruches DB peuplées 2 ruchettes

6 cadres DB peuplées
hausses bâties, 1 extracteur
6 cadres, 1 maturateur, supports
de ruches et tout le matériel. En
bloc, au plus offrant, ou au détail.

Tél. (021) 903 24 82



Concours de ruchers

Extrait du règlement modifié par l'assemblée des délégués de mars 1967

Article premier. – Suivant décision prise par l'AD, la Société romande d'apiculture, conformément à l'art. 9 de ses statuts, organisera les concours de ruchers dans les diverses régions qui la composent.

Art. 2. – Ces concours ont pour but le développement rationnel et l'encouragement de l'apiculture.

Art. 3. – Il est mis annuellement à disposition une certaine somme pour récompenser les concourants. Ces récompenses consistent en médailles d'or, d'argent, de bronze, diplômes et mentions.

Art. 4. – Chaque apiculteur, membre de la SAR depuis trois ans au moins et possédant 5 ruches au minimum, pourra s'inscrire en présentant toutes ses colonies. L'inscription est gratuite, elle devra parvenir au président de section avant le 1^{er} avril.

La liste des inscriptions est transmise au président du jury pour le 15 avril.

Le jury effectuera deux visites : la première au printemps, au départ des colonies, et la deuxième lors du plein développement ; l'époque est adaptée à la région visitée.

Art. 5 – Les différentes catégories sont les suivantes :

Première catégorie : apiculteurs possédant de 5 à 25 colonies.

Seconde catégorie : apiculteurs possédant 26 colonies et plus.

Art. 6. – Le territoire de la SAR est divisé en 12 circonscriptions.

Circonscriptions

	<i>Tournus terminé</i>	<i>Tournus en cours</i>	<i>Tournus à venir</i>
1. La Côte vaudoise, Bière, Nyon, Genève 1977	1989	2001	2013
2. Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay	1982	1994	2006
3. Vallée de Joux, Orbe, Grandson-Pied du Jura	1981	1993	2005
4. Le Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Haute-Broye	1990	2002	2014
5. La Béroche, Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds	1980	1992	2004
6. Erguel-Prévôté, Pied du Chasseral	1988	2000	2012
7. Ajoie et Clos-du-Doubs, Jura Nord, Franches-Montagnes	1985	1997	2009
8. L'Abeille fribourgeoise, Le Lac, Avenches, Payerne, Basse-Broye, La Broyarde	1987	1999	2011
9. La Gruyère, La Veveyse, La Glâne, Marly	1984	1996	2008
10. Les Alpes, Chamossaire, Pays-d'Enhaut	1986	1998	2010
11. Entremont, Martigny, Saint-Maurice, Monthey	1979	1991	2003
12. Sierre, Sion, Hérens, Conthey	1983	1995	2007

Art. 7 – Le jury est composé de trois membres ; le président, choisi au sein du comité de la SAR, est nommé par celui-ci, ainsi que son suppléant.

Le deuxième membre et son remplaçant sont élus par l'AD sur proposition du CC. Le troisième membre ainsi que son suppléant sont désignés par la circonscription visitée. Les membres du jury sont rétribués par la caisse de la SAR.



Art. 8. – Les recours contre les décisions du jury et les cas fortuits sont tranchés par le CC, sans appel.

Art. 9. – Le règlement d'application fixe les questions de détail.

Echelle de pointage

1^{re} catégorie : apiculteurs possédant de 5 à 25 colonies.

1. Aspect général, situation et orientation, aménagement, propreté abords	10 points
2. Ruches : construction, respect des dimensions, état et entretien, propreté	10 points
3. Rayons : état des cadres et des rayons, renouvellement, pose des cires gaufrées, rayons de réserve	10 points
4. Colonies : populations	10 points
5. Ponte couvain, aspect, disposition, pollen, provisions	10 points
6. Reines, valeur, renouvellement	10 points
7. Provision, récolte et annotation de récolte par colonie, rendement moyen selon office de contrôle du miel	10 points
8. Matériel et outillage (extracteur et maturateur obligatoires)	10 points
9. Annotations concernant les colonies, ascendance, comptabilité	10 points
10. Connaissances théoriques, manière de travailler de l'apiculteur	10 points
Total	<u>100 points</u>

2^e catégorie : apiculteurs possédant 26 colonies et plus.

Rucher

1. Aspect général, situation et orientation, aménagement, propreté abords	10 points
---	-----------

Ruches, intérieur

2. Construction, respect des dimensions, état, entretien, propreté	10 points
--	-----------

Rayons

3. Etat des cadres et des rayons, renouvellement, pose des cires gaufrées, rayons de réserve	10 points
--	-----------

Colonies, essaims et nucléis

4. Populations	10 points
5. Ponte et couvain, aspect, disposition, couvain, pollen, provisions	10 points
6. Renouvellement des reines, marquage	10 points
7. Elevage, sélection, choix des souches, races	10 points
8. Provisions, récolte et annotations par colonie de la récolte	10 points
9. Rendement moyen selon office de contrôle du miel et des trois années précédentes	10 points



Outillage et matériel

- | | |
|--|-----------|
| 10. Matériel et outillage (extracteur, maturateur et bascule obligatoires) | 10 points |
| 11. Matériel d'élevage | 10 points |
| 12. Laboratoire et local de magasinage, aménagement, propreté | 10 points |

Annotations et comptabilité

- | | |
|--|-----------|
| 13. Annotations concernant les colonies, essaims et nucléi, comptabilité, ascendance | 10 points |
|--|-----------|

Connaissances de l'apiculteur

- | | |
|---------------------------------------|-------------------|
| 14. Connaissances théoriques | 10 points |
| 15. Connaissances et travail pratique | 10 points |
| Total | <u>150 points</u> |

Art. 6. – En comptabilité, le système n'est pas imposé. Le jury tiendra compte de toutes celles qui seront présentées d'une façon rationnelle tenues depuis plusieurs années et donnant un résultat pratique contrôlable de l'exploitation. Chaque comptabilité doit comprendre un bilan et un journal ou compte d'exploitation.

Le jury refusera toute comptabilité fantaisiste ou qui serait établie pour la circonstance.

Art. 7. – Les participants au concours et les présidents de section sont avisés par le jury de son passage au moins cinq jours à l'avance.

Le jury remettra pour le 1^{er} septembre son rapport signé par les experts au président de la SAR. Pour la même date, chaque concourant reçoit l'extrait du rapport qui le concerne.

Les recours éventuels seront adressés au président de la SAR dans les dix jours. Le rapport du jury sera publié par les soins du CC dans le *Journal suisse d'Apiculture*.

Art. 8. – Le jury signalera dans son rapport toute innovation heureuse digne d'être connue et répandue. Il pourra aussi décerner ses félicitations aux lauréats particulièrement méritants.

Art. 9. – **Les récompenses sont les suivantes :**

Pour la 1^{re} catégorie :

- dix critères de 10 points = 100 points
- de 91 à 100 points, diplôme et médaille d'or ;
- de 81 à 90 points, diplôme et médaille d'argent ;
- de 71 à 80 points, diplôme et médaille de bronze ;
- de 61 à 70 points, mention.

Pour la 2^e catégorie :

- quinze critères de 10 points = 150 points
- de 136 à 150 points, diplôme et médaille d'or ;
- de 121 à 135 points, diplôme et médaille d'argent ;
- de 105 à 120 points, diplôme et médaille de bronze ;
- de 90 à 104 points, mention.

Tous renseignements par le préposé (voir renseignements administratifs).



12^e circonscription :

Sierre, Sion, Hérens, Conthey

Visites effectuées les 1^{er}, 2, 9, 10 juin et les 8, 17, 18, 19 juillet.

Palmares 1995

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Cat.</i>	<i>Nbr col.</i>	<i>Section</i>	<i>Points</i>	<i>Médaille</i>
Praz	Marcel	1	12	Sion	86	argent
Gillioz	Cyrille	1	20	Conthey	89	argent
Clavien	Emile	1	15	Sion	89	argent
Salamin	Raphaël	1	18	Sierre	89	argent
Broccard	Bernard	1	18	Sierre	89	argent
Duc	Michel	1	14	Sion	92	or
Favre	Michel	1	10	Sierre	92	or
Juillard	François	1	16	Sierre	94	or
Duruz	Gilbert	1	15	Sion	95	or
Renggli	Raymond	1	11	Sierre	95	or
Gabioud	Maya	1	20	Conthey	96	or
Monnet	Michel	1	21	Conthey	96	or
Bourdin	Jean-Paul	1	24	Conthey	97	or
Formaz	Jean-Marie	1	20	Conthey	97	or
Bovier	Jean-Louis	1	12	Conthey	98	or
Dubuis	Jean-Edouard	2	30	Sion	138	or
Bordoni	Sauro	2	30	Sierre	144	or
Rudaz	Charles-Antoine	2	30	Hérens	145	or

Ardon, le 22 juillet 1995.

Le président du jury :
Fernand Bovy

Le délégué :
William Schneeberger

Le secrétaire :
Yvon Crettenand

A VENDRE

pollen

récolté dans mon rucher
au Val-de-Travers.
Fr. 30.- le kilo.

Tél. (038) 61 16 48

A VENDRE

1 rucher ambulant

12 colonies, système Ritter
+ 5 colonies DB.

Tél. (037) 31 10 63



12^e circonscription

Section de Sion

Praz Marcel,
1950 Sion.
Apiculteur
depuis 30 ans,
12 colonies DB



Installé à la sortie du village de Vex, à 1100 m, en bordure de prairies, le rucher est aménagé de façon provisoire mais correcte. Il manque un point d'eau à proximité immédiate du rucher. L'apiculteur a installé dans un vieux frigo le matériel d'intervention courant. Le reste du matériel est entreposé dans un ancien et magnifique chalet de La Crêta, véritable caverne d'Ali Baba. Le local d'extraction est un petit carnotzet.

La première visite présente 12 colonies, dont 3 sans la hausse. Les abeilles sont quelque peu agressives ; il faut reconnaître que le temps de ces derniers jours ne leur est guère propice. L'apiculteur travaille calmement et correctement. Les annotations sont succinctes et, de l'aveu du candidat, commencées cette saison. Une ruche est désorganisée par la pose de deux cires côte à côte. Le jury en remarque une autre (N° 12) en mal d'essaimage.

A la deuxième visite, la récolte touche à sa fin laissant à quelques colonies une hausse pleine. La colonie N° 12 a essaimé en abandonnant une hausse vide d'avelles et de miel. Le couvain est parfois assez dispersé. L'apiculteur affirme n'avoir plus visité ses colonies depuis la première visite. C'est dommage ! Les connaissances théoriques et pratiques sont bonnes mais peuvent encore être améliorées de façon à corriger quelques petites erreurs.

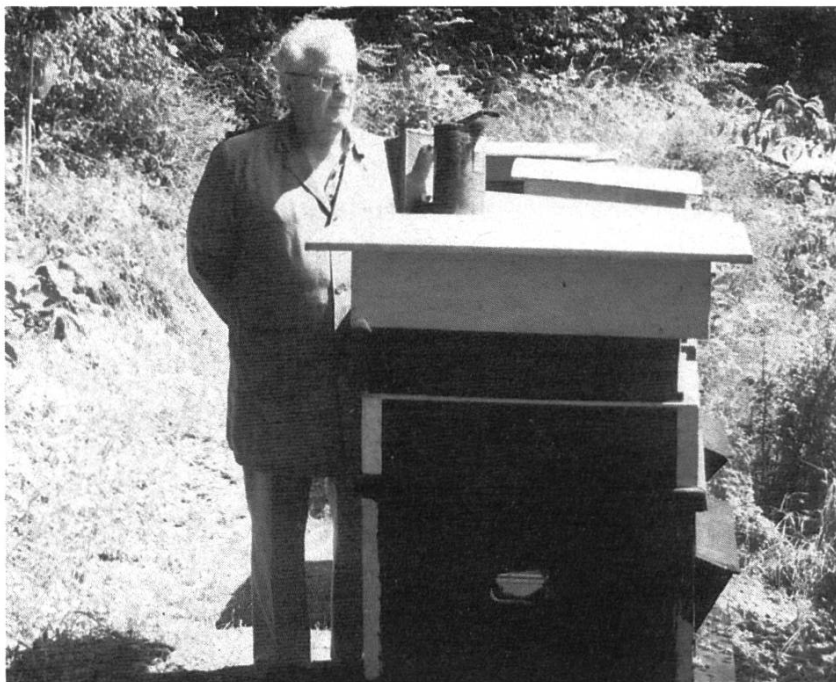
Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-9-9-8-7-9-8-9-9-9 = 86 points. Médaille d'argent.

12^e circonscription

Section de Conthey

Gillioz Cyrille,
1956

Saint Pierre-de-Clages.
Apiculteur depuis 39 ans,
président de la section
de Conthey,
20 colonies DT.



La première visite nous fait découvrir un rucher situé sur la route de Némiaz, au pied de falaises impressionnantes. Un chemin carrossable assure un accès aisé. Une table et des bancs, aménagés à l'ombre des grands arbres, ajoutent une note conviviale au site. L'apiculteur a construit un cabanon dans lequel le matériel d'extraction et les hausses sont disposés avec soin. Le maturateur de 50 kg semble un peu petit pour une exploitation de 20 ruches. Attention toutefois au produit de conservation des hausses ! Les ruches anciennes contiennent des avettes que nous ne verrons pas à cause de la météo. Les annotations sont succinctes et mériteraient quelques compléments.

A la seconde visite, les rosiers et les plantes mellifères sont en fleurs. Les abeilles sont actives dans le ciel azuré. Force est de constater que les colonies sont belles, les ruches bien entretenues. La récolte, moyenne cette année, est déjà presque faite. Les cires pourraient être changées plus régulièrement. Le travail pratique est simple, calme et efficace. Le jury constate qu'il est dommage avec un tel rucher de ne pas marquer les reines et encourage cet apiculteur, actif dans la société qu'il préside, à persévérer dans ses efforts. Ce dernier, avec humour et bonne humeur, autour d'une excellente bouteille de Johannisberg, nous raconte sous « quelles amicales pressions » il s'est inscrit au concours dont le point fort sera pour lui l'intérêt naissant de son fils pour le monde des abeilles.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-9-8-9-10-8-9-9-9-9 = 89 points. Médaille d'argent



12^e circonscription

Section de Sion

Clavien Emile,
1962 Pont-de-la-Morge.
Apiculteur
depuis 39 ans,
15 colonies DB.



Après trente-neuf ans d'apiculture et deux concours des ruchers (1956 et 1972), cet apiculteur pratique toujours la pastorale. Le rucher d'hivernage se compose de 15 ruches installées à Châtroz au pied d'un talus de vigne. L'orientation est plein sud. Le local du matériel (hausses, maturateur, extracteur, etc.) se situe dans les sous-sols de la maison familiale.

Les colonies montrent, lors de la première visite, des populations relativement bien développées malgré quelques dégâts sur le couvain imputables probablement à l'utilisation du Context dans le traitement des arbres fruitiers. L'apiculteur travaille calmement. Le jury lui conseille fortement d'abandonner l'utilisation massive de p-Dichlorobenzol pour la conservation de ses hausses. A noter que l'apiculteur dépose aussi des branches d'absinthe pour éloigner les teignes.

A la seconde visite, la température matinale, 5 degrés, nous oblige à attendre le soleil avant de visiter les 12 ruches montées en pastorale à 1250 m. Sept ruches possèdent une double hausse. Une colonie avec une reine de 1995 ne parvient pas à occuper la seconde hausse. L'herbe est fauchée. L'accès à la place est facilité par la présence d'un chemin carrossable. La Morge qui coule en contrebas garantit la présence d'eau. Les abeilles n'aiment pas être dérangées le matin et elles nous le font savoir. L'apiculteur reste calme ne paraissant guère incommodé par les piqûres. Une fiche avec différentes annotations accompagne chaque colonie. La récolte se fait attendre malgré quelques belles hausses, car les sapins blancs valaisans demeurent bien avares cette année.

Le jury souhaite beaucoup de joies apicoles à cet apiculteur persévérant et enthousiaste.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-9-9-8-9-9-10-8-9-9 = 89 points. Médaille d'argent.



12^e circonscription

Section de Sierre

Salamin Raphaël,
3961 Saint-Luc.
Apiculteur depuis 6 ans,
18 colonies DT.



Ce jeune apiculteur dynamique et toujours pressé a repris le rucher de son père à 1450 m sur la route de Vissoie - Saint-Luc. L'emplacement est d'accès aisé. Le rucher est entouré d'arbres qui ombrent les colonies durant les canicules de l'été. L'apiculteur, postier de son état, utilise un local dans la poste de Saint-Luc pour l'extraction. Un cabanon construit à côté de ses ruches lui permet de conserver les hausses et le matériel d'exploitation courant. A cette altitude, pas de problème avec les teignes.

La première visite se passe dans la fraîcheur du soir et le brouillard. Il nous est impossible de visiter des colonies. Les connaissances théoriques sont satisfaisantes et, avec un peu plus de temps, quelques fautes auraient pu être évitées.

La seconde visite nous fait découvrir le soleil du val d'Anniviers. Les abeilles sont actives. 19 colonies sont là, dont 13 avec la hausse. Quelques essaims sont partis en fin de printemps, rattrapés dans leur majorité par l'apiculteur. Le jury remarque une colonie essaimeuse réduite à sept cadres de corps qui ne parvient pas à occuper la hausse. Les annotations concernant les reines, ascendance principalement, manquent de précision. Faute de temps, l'apiculteur, actif dans sa société, n'a pas cette année entrepris d'élevage. La majorité des reines sont de 1994. Les cires, changées régulièrement, garantissent de beaux cadres. L'apiculteur travaille rapidement et malgré une ou deux piqûres, il épargne au maximum ses abeilles. L'amélioration de quelques détails lui permettrait aisément de grappiller quelques points supplémentaires.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-8-10-9-10-8-9-8-9-9 = 89 points. Médaille d'argent.



12^e circonscription

Section de Sierre

Broccard Bernard,
3960 Sierre.
Apiculteur
depuis 23 ans,
ancien inspecteur
des ruchers,
18 colonies DB.



Cet apiculteur est un ancien inspecteur dont le rucher se situe dans la plaine du Rhône, au milieu des vergers, à quelques jets d'abeilles de Granges. L'altitude est de 500 m avec une orientation sud sud-est. L'emplacement est soigné, goudronné et clôturé. Les 18 colonies sont disposées sur deux rangées de bancs. La pluie nous empêchant de visiter, le jury ne peut que constater de l'extérieur à quel point cet apiculteur a souffert de l'utilisation du Context. Des milliers de nymphes gisent devant les ruches. Vous pouvez aisément imaginer l'amertume de notre hôte et notre désappointement à la vue de ce triste carnage.

La seconde visite présente le spectacle désolant de colonies ne parvenant point à refaire leurs populations décimées. Dix hausses sont tout de même posées. Elles permettront à l'apiculteur de récolter les quelques pots de miel espérés par ses petits-enfants. Le candidat travaille avec le calme, le sérieux et la précision qu'exigent le respect des abeilles et de son ancienne activité au sein de la Fédération valaisanne d'apiculture. Le jury apprécie à leur juste valeur les connaissances théoriques et pratiques acquises avec l'expérience. Le local d'extraction se trouve à Brie, dans le chalet de l'apiculteur. C'est dans ce petit paradis que la pastorale se fait habituellement. Cette année, par manque d'abeilles, les bancs resteront vides. Seuls bourdonnent autour de nous quelques jeunes apiculteurs en herbe et en culottes courtes. Tout le matériel entreposé est remarquablement soigné et bien présenté.

Le jury ne peut que regretter les circonstances malheureuses et le résultat de cet excellent apiculteur qui avait, pour mémoire, obtenu dans un concours précédent, une médaille d'or.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-9-8-7-9-8-10-9-10 = 89 points. Médaille d'argent.



12^e circonscription

Section de Sierre

Duc Michel,
1950 Sion.
Apiculteur
depuis 35 ans,
14 colonies DB.



C'est au fond d'un grand jardin, à l'abri du vent et des regards indiscrets, que nous découvrons le rucher de cet adepte de la pastorale. L'aménagement et l'entretien des lieux et des ruches sont parfaits. Un local entièrement dévolu à la pratique apicole contient tout le matériel utile (extracteur, hausses, matura-teur). Tout est propre et bien rangé. L'apiculteur est dynamique. Il travaille rapi-dement, avec efficacité et douceur. Les populations sont fortes dans leur ensemble sans toutefois être exceptionnelles. Chaque ruche possède une fiche d'annotations brèves mais complètes. Les reines sont marquées et fréquemment renouvelées. Le candidat possède le matériel d'élevage, qu'il n'utilise plus aujourd'hui. Il nous met en garde pour la visite en pastorale quant à l'agressi-vité des abeilles : « En montagne, ce sont des lions ».

A la seconde visite, l'apiculteur conduit un rucher situé dans la région des mayens de My. L'aménagement est d'accès plutôt difficile et nécessite le trans-port sur une centaine de mètres des ruches. Dix colonies sont montées en « vacances » et sept d'entre elles portent fièrement deux hausses. C'est plus pour éviter l'essaimage que pour la récolte, car décidément la miellée n'est guère importante cette année sur la rive droite. Les abeilles sont aussi calmes que des brebis. Le couvain à mâle est abondant dans les hausses. Le travail est rapide et correct, seules les connaissances théoriques laissent entrevoir quelques lacunes.

Pour sa troisième participation au concours des ruchers (bronze et argent), le jury le félicite chaleureusement pour sa ténacité et pour la qualité de l'ensemble qui nous a été présenté.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-9-9-9-9-9-9-10-9 = 92 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Sierre

Favre Michel,
3962 Montana-Crans.
Apiculteur
depuis 20 ans,
10 colonies DB.



Pour découvrir ce splendide rucher, il nous a fallu passer devant la maison du général Guisan, sans toutefois nous mettre au garde-à-vous. Situé à 1285 m d'altitude au milieu d'un jardin fleuri, un magnifique rucher pavillon, construit par le candidat, se dresse fièrement. La propreté et l'ordre sont exemplaires. L'apiculteur, excessivement soucieux, manifeste un peu de trac. Il n'en est pourtant pas à son coup d'essai, puisqu'en 1983 il avait obtenu une médaille d'or avec 94 points. La première visite se déroule par un temps maussade et frais. Les ruches du pavillon, vitrées dessus et derrière, permettent au jury de se faire une idée des populations. Tous les détails sont soignés, les panneaux didactiques sont exposés dans le pavillon. L'entretien ne souffre d'aucune imprécision pour ce menuisier retraité. Le local d'extraction se trouve au domicile de l'apiculteur. L'ordre y est moins rigoureux. L'apiculteur conserve ses cadres avec du B401.

La seconde visite permet de contrôler les colonies. Au trou de vol, toutes les colonies semblent de force égale. On dirait que les abeilles prennent du plaisir à s'égayer dans un jardin aussi magnifiquement arborisé et fleuri. L'intérieur des ruches confirme cette première impression. Les colonies sont populeuses, sans pour autant réussir à remplir les hausses de nectar. L'apiculteur manifeste cette fois encore un trac qu'il domine par des plaisanteries. Il répétera plusieurs fois : « Calme-toi Michel, calme-toi », sans pour autant que cela ne perturbe la qualité du travail. Le peu d'annotations concernant les reines (âge, ascendance) montrent un renouvellement relativement lacunaire de ces dernières. Les connaissances théoriques pourraient encore être améliorées. Le sourire taquin et émerveillé de l'apiculteur lorsqu'il parle d'abeilles en dit long sur l'amour qu'il porte à ses avettes.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10-10-9-10-9-8-9-9-9-9 = 92 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Sierre

Juilland François,

3960 Sierre.

Apiculteur depuis 19 ans,
président
de la Fédération
valaisanne d'apiculture,
président
de la section de Sierre,
16 colonies DB.



Le rucher se situe à proximité de Chalais, au pied du coteau de la rive gauche du Rhône. Les ruches sont disposées sur deux rangées de bancs d'orientation sud-est. Un local construit en dur permet le stockage et le rangement du matériel courant. Tout y est propre et bien rangé. L'apiculteur extrait son miel dans la buanderie de son domicile. La situation particulièrement ensoleillée du rucher risque de favoriser l'essaimage. Seize colonies s'épanouissent dans des ruches aux toits plats. L'entretien intérieur et extérieur de ces dernières est exemplaire. Sur leur face, l'apiculteur a disposé des plaques d'aluminium de coloration et de forme différentes pour éviter la dérive. A l'exception de trois colonies possédant deux hausses, les populations ne sont pas très fortes, probablement éclaircies par les traitements phytosanitaires des vergers environnants. D'ailleurs un nombre important d'abeilles gisent au pied des ruches. Dans une colonie, les abeilles sont agressives. De ce fait, le travail du candidat est rendu plus difficile.

A la deuxième visite, une ruche a essaimé deux fois. Les populations subissent toujours l'incontournable loi des cultures fruitières intensives. Le dommage est tel qu'il a obligé le candidat à retirer prématurément des hausses. L'apiculteur, qui pratique l'élevage avec succès, pose des bigoudis sur deux séries de cupules. Les annotations précises sont recueillies dans un classeur. L'apiculteur travaille avec plus de calme qu'à la première visite. Ses gestes sont précis. Les nucléis seront agrandis par la pose de deux cires neuves données en même temps que le tiers du nourrissage d'hivernage. Le jury lui adresse des félicitations particulières pour l'excellence de ses connaissances théoriques et comptables et il l'encourage, en ces temps difficiles, dans l'accomplissement de ses tâches au service de l'apiculture valaisanne.

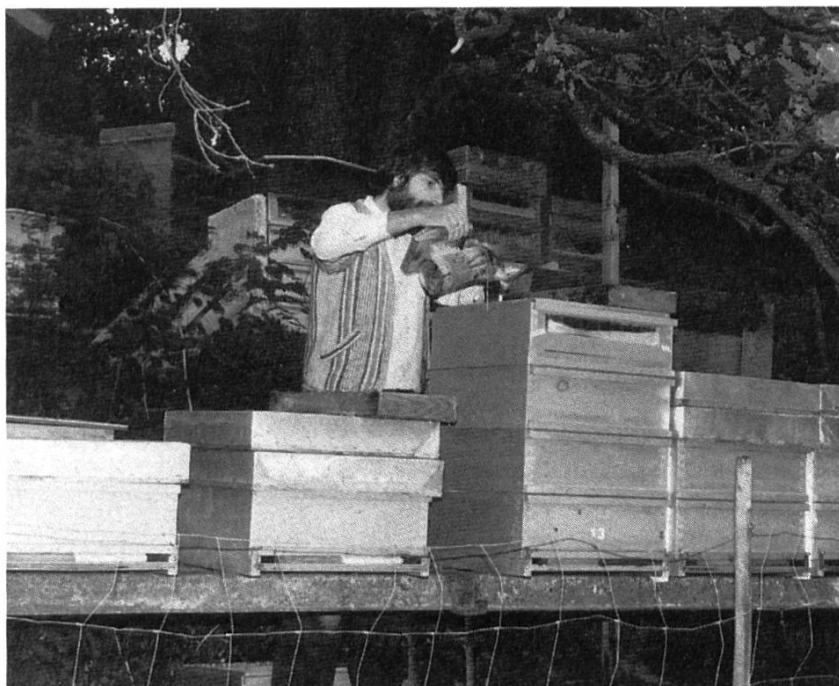
Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-10-8-9-9-10-9-10-10 = 94 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Sion

Duruz Gilbert,
1019 Lausanne.
Apiculteur
depuis 13 ans,
15 colonies
DB divisibles.



Coméraz est un petit village au-dessus de Grimisuat. C'est dans la propriété de sa mère, sous un couvert de chênes, que cet apiculteur a installé son rucher. L'aménagement est satisfaisant sans plus. Il serait utile de raccourcir quelques branches tombantes. Sur place, un petit local contient des corps de ruche et des cires neuves. Il faut préciser que le candidat utilise un type de ruches assez particulier : il s'agit de DB divisibles, en provenance d'Alsace. L'apiculteur les monte lui-même et il les peint couleur aluminium. La vue d'ensemble est plutôt inhabituelle et futuriste pour le Valais.

La première visite est une occasion très intéressante de nous familiariser avec la conduite d'un rucher en biruche, c'est-à-dire une ruche avec deux reines isolées l'une de l'autre. L'apiculteur est bon professeur. Les connaissances théoriques sont excellentes, de même que sa manière de travailler. L'apiculteur est aussi calme que l'ensemble de ses abeilles. Les populations sont de force assez irrégulière. Le renouvellement des cires est bon.

La seconde visite a lieu à Vercorin, au chalet de l'apiculteur. Les 16 ruches montées en pastorale s'orientent dans toutes les directions. Elles reposent sur des panneaux de coffrage. Les colonies présentent de très belles populations. Le jury apprécie l'abondance de la récolte avec le système biruche. Le local d'extraction est un ancien pavillon modifié par l'apiculteur. Le matériel complet est impeccablement rangé et soigné. Les annotations approchent la perfection avec un système de sélection intéressant élaboré par l'apiculteur. Ce dernier travaille sans voilette et sans gants, imperturbable et méticuleux. Du fait de son domicile lausannois, l'ingénieur apiculteur a établi un plan de travail précis sur la base des expériences accumulées qu'il applique et modifie au gré des caprices de dame Nature.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 8-10-10-9-9-9-10-10-10-10 = 95 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Sierre

Renggli Raymond,
3960 Loc/Sierre.
Apiculteur
depuis 22 ans,
inspecteur des ruchers,
11 colonies
modèle Claer.



Le rucher est situé au nord de Réchy dans le périmètre des jardins et des vergers. L'accès est facile. Un canal coule à proximité. Onze ruches de types Claer sont abritées dans un couvert fermé sur trois côtés. Un petit local y est attenant. L'apiculteur stocke quelques hausses ainsi que du matériel apicole d'usage courant. Tout est bien entretenu, avec des murs fraîchement repeints à la chaux. Vu de l'extérieur, ce magnifique rucher à l'aspect provençal ravive nos rêves de vacances. Il faut monter au-dessus de Sierre, à Loc, pour trouver le local d'extraction. C'est un garage dans le domicile du concurrent qui abrite un matériel très complet. Propreté et ordre reviennent comme une rengaine immuable chez cet apiculteur.

La seconde visite nous offre le spectacle de populations d'abeilles homogènes et fortes, malgré une mortalité importante visible devant les ruches et probablement provoquée par l'utilisation de pesticides dans les jardins environnants. Les reines sont régulièrement renouvelées, avec des annotations claires et précises. Un effort supplémentaire dans le changement des cires permettrait une meilleure disposition du couvain. Durant le concours, le jury remarque avec plaisir l'habitude qu'a le candidat de mettre à jour ses fiches après chaque visite. Les connaissances théoriques et la manière de travailler sont excellentes. Le candidat bloque ses reines pour la récolte sur le premier corps. Si ce procédé est efficace pour la miellée, le jury suggère au candidat de trouver un système permettant la sortie des faux bourdons. Il convient de relever avec quel enthousiasme et quel sérieux cet inspecteur travaille pour son bien-être et celui de ses protégées.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10-10-8-10-9-10-9-9-10-10 = 95 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Conthey

Gabioud Maya,
1926 Branson/Fully.
Apicultrice
depuis 10 ans,
secrétaire de la section
de Martigny,
20 colonies DB.



L'unique représentante féminine présente au jury ses trois ruchers. Le premier et le principal est situé à Branson, au milieu des vignes, à 650 m. Il nécessite l'utilisation d'une brouette à moteur pour transporter le matériel. Une passerelle suspendue au-dessus des ceps permet de visiter les colonies par le devant. Le second, qui sera déplacé lors de la pastorale, est sis au-dessus de Grugnay, au milieu d'une forêt de feuillus. Le troisième domine le village de Reppaz, à quelque 1100 m d'altitude.

La première visite nous conduit dans le laboratoire de Branson. L'ordre et la propreté règnent en maîtres absolus. Le jury découvre avec plaisir un magnifique local dévolu à l'apiculture, à la fois musée et bibliothèque. Dehors, le temps peu clément n'incite guère à la visite des ruches. Les abords des ruchers sont généralement bien aménagés et les ruches rutilent même dans le brouillard.

Le second passage devait nous réserver une surprise, fruit d'un remérage naturel. Nous découvrons dans une colonie, dont la réunion avec un nucléus a échoué, une jeune reine fraîchement fécondée qui porte encore l'organe mâle accroché à son abdomen. Les doubles hausses sont mises avec parfois un peu trop de hâte ou de folles espérances mellifères. Les cires sont fréquemment renouvelées. Les annotations succinctes pour l'ascendance des reines sont complètes pour le reste et bien présentées dans un petit carnet. L'apicultrice travaille calmement et minutieusement. Elle pratique l'élevage. Les connaissances théoriques sont bonnes. Pour mémoire, elle nous rappelle comment remplir une ruchette de fécondation... Si un prix spécial devait être accordé à Maya, ce serait sans conteste, et à l'unanimité du jury, celui de l'enthousiasme et de la serviabilité.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-10-10-9-10-10-10-9-9 = 96 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Conthey

Monnet Michel,

1907 Saxon.

Apiculteur depuis 9 ans,
inspecteur suppléant,
21 colonies DB.



Le rucher principal (16 ruches) est situé à Grugnay (750 m d'alt.) dans une forêt pentue orientée au sud. On y accède par un petit chemin longeant un bisse sur quelques centaines de mètres. La difficulté d'accès nécessite l'utilisation d'une chenillette. L'aménagement du site (dallage, escaliers, chemins d'accès, défrichements) a exigé beaucoup de travail de la part de l'apiculteur. Le rucher secondaire (5 ruches) est situé près de Sapinhaut, à 1100 m d'altitude, en bordure des prairies de fauche et de la forêt mixte.

A la première visite l'apiculteur présente des colonies bien peuplées sur douze cadres de corps, sans aucune partition. Le pavillon laboratoire est lumineux, propre et bien rangé. Le matériel est complet. Le candidat a bricolé un bras-seur à miel adapté au maturateur. Sur les ruches, les hausses ne sont pas encore mises. L'apiculteur conserve des reines sur des nucléis de trois cadres. Par ailleurs, il pratique systématiquement la sélection et l'élevage, produisant ainsi jusqu'à 200 reines par année (pures et F1). Il change les reines de ses colonies pratiquement chaque année. L'apiculteur ne recourt ni à l'orphelinage de 9 jours, ni à la colonie starter pour l'introduction des cellules greffées dans la ruche élèveuse. Il utilise un système personnel qu'il serait intéressant de tester.

A la seconde visite, les ruches sont haussées et la miellée est bonne, mais stagnante lors de notre passage. Les ruchettes de fécondation sont peuplées et les reines marquées. Le jury apprécie les très bonnes connaissances théoriques, le calme et la précision des gestes. L'éloignement des deux ruchers oblige l'apiculteur à beaucoup de rigueur dans l'organisation et la conduite de ses ruchers. Celui-ci envisage de perfectionner ses sélections en pratiquant l'insémination artificielle des reines. En le félicitant, le jury l'encourage à poursuivre dans cette voie.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-10-9-9-10-10-9-10-10 = 96 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Conthey

Bourdin Jean-Paul,

1963 Vétroz.

Apiculteur depuis 11 ans,
inspecteur des ruchers,
24 colonies DT.



Le rucher principal se trouve au bord du canal Sion-Riddes, sous la lisière du bois du Botza, à l'abri du vent et du soleil de midi. L'altitude est de 480 m, avec une orientation sud-sud-est. L'entretien et l'emplacement sont bons, sans aménagements supplémentaires. Ce qui est compréhensible puisque le terrain est une propriété communale. Les ruches sont remarquablement entretenues malgré leur âge.

La première visite présente des colonies douces, ne bougeant pas sur le cadre. Les populations fortement développées paraissent homogènes dans tout le rucher. Les annotations précises concernant les reines sont impeccablement mises en valeur et constituent le cheval de bataille du candidat pour la sélection. Ce dernier choisit toutes ses reines (une seule est belge dans tout le rucher) à partir de la souche B20X4 de Louis Papilloud, éleveur émérite. A son domicile de Vétroz, il présente la comptabilité tenue parfaitement depuis 1984. Le matériel est rangé dans un local de travail, dans lequel l'apiculteur fabrique ses cadres. Un petit carnotzet sert de local d'extraction. L'extracteur est englué de miel pour éviter la rouille. L'apiculteur ne craint pas de déplacer ses colonies. En effet, il pratique la pollinisation et la pastorale. Lors de la seconde visite, nous grimpons dans le val d'Hérens, à Prolin (1279 m d'altitude). L'accès est quelque peu pénible. Six colonies regardent le soleil levant. Elles exhibent fièrement leurs doubles hausses. La récolte s'annonce plus que correcte, sans être exceptionnelle. Là encore les populations sont fortes et les abeilles tapissent les deux hausses. Les plateaux antivarroa sont tous propres. L'entretien est parfait. Si pour être un bon chef d'orchestre il convient de connaître non seulement les notes mais aussi la manière de diriger, nous avons rencontré ici un apiculteur alliant pour notre plus grand plaisir la théorie à la pratique.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-10-10-9-10-10-9-10-10 = 97 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Conthey

Formaz Jean-Marie,
1955 Chamoson.
Apiculteur
depuis 20 ans,
inspecteur cantonal,
15 colonies DB
et 6 suisses



Sur les hauts d'Orsières, à Reppaz, la pluie est au rendez-vous de cette première visite. Le rucher se situe à 1100 m d'altitude. Il comporte 5 DB en alu à l'extérieur et 6 B), avec lesquelles l'apiculteur s'initie à la conduite avec succès. Le pavillon a été construit de ses mains. Le matériel est remarquable de propreté. Tout est rangé. L'aménagement extérieur est impeccable. Avant de descendre à Grugnay, le candidat nous explique que le mois d'avril a été si catastrophique pour le développement des colonies qu'il a fallu renforcer les populations. Le rucher de Grugnay se cache quant à lui dans une clairière entourée de feuillus. L'accès est aisé et tout est en ordre, sans aménagements particuliers. 9 DB et 2 nucléis attendent de partir en pastorale.

Privé de visite lors de son premier passage, c'est dans la canicule que le jury observe le rucher des mayens de Chamoson. L'apiculteur présente quelques signes d'anxiété, vite disparus dès l'ouverture de l'une des 10 ruches pastorales. Les hausses ne sont pas pleines. La miellée, bien qu'inachevée, ne laisse guère d'illusions au candidat. L'apiculteur travaille méticuleusement. Il utilise les grilles à reine. Sa minutie permet d'épargner des abeilles décidément bien douces. Les gestes sont précis. Les colonies bien peuplées. Les annotations, complètes, sont bien présentées. Au rucher de Reppaz, la récolte est supérieure malgré un temps peu favorable durant la floraison des framboisiers. Durant la récolte, le candidat ôte les plateaux et place une seconde grille sous la ruche de manière à éviter le pillage. Ce système permet une meilleure circulation de l'air. Apiculteur aussi discret qu'actif dans l'apiculture valaisanne, il dispense avec une serviabilité peu commune ses solides connaissances pratiques et théoriques à tout un chacun. Il ne manque pas d'initiatives, dont il fait profiter les apiculteurs valaisans et les membres de sa section.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-9-10-9-10-10-10-10-10 = 97 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Conthey

Bovier Jean-Louis,
1996 Fey/Nendaz.
Apiculteur depuis 18 ans,
inspecteur suppléant,
12 colonies DB.



Le superbe rucher composé de 12 ruches est sis au milieu des abricotiers à quelques mètres du domicile de l'apiculteur. Il présente un magnifique point de vue sur la plaine du Rhône qu'il domine de ses 740 m. L'aménagement extérieur est remarquable d'ordre et de propreté : entretien des ruches, fontaines où les abeilles s'abreuvent, plantes mellifères en abondance. Tout concourt à faire de ce coin de Fey le paradis terrestre des abeilles. Le chalet d'extraction, construit par l'apiculteur lui-même, est placé sous la protection de saint Ambroise. Il réunit dans une symbiose parfaite un musée dédié à l'apiculture, un local d'extraction et de stockage du matériel, un lieu où il fait bon déguster les produits du terroir. Dans sa propriété, chaque détail est soigné, qu'il s'agisse de l'atelier dans lequel l'apiculteur fabrique son matériel ou de ses vergers d'abricotiers.

A la première visite, sous l'œil de nombreux petits nains, le jury apprécie la force tranquille et uniforme des colonies, image parlante d'un apiculteur emprunt de simplicité et de méticulosité. Une ruche vitrée est peuplée durant la bonne saison pour le bonheur des enfants de la région.

La seconde visite donne raison à l'apiculteur de ne plus pratiquer la pastorale. En effet, le miel emmagasiné dans les hausses garantit une honorable récolte. Dans le vrombissement des butineuses, un zeste de trac pointe çà et là. L'apiculteur pratique l'élevage et la sélection avec succès. Des ruchettes de fécondation sont dispersées dans le verger. Les jeunes reines sont en ponte. Il sait tirer parti de lignées mises à disposition par les moniteurs éleveurs ainsi que de la station de fécondation de Tovassières. Les connaissances théoriques, bien que bonnes, peuvent encore être améliorées. Le jury présente à cet apiculteur exemplaire ses plus vives félicitations. Puisse-t-il continuer longtemps à transmettre aux jeunes générations son amour immodéré des abeilles.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10-10-10-10-9-10-10-10-10-9 = 98 points. Médaille d'or et médaille de vermeil.

12^e circonscription

Section de Sion

Dubuis Jean-Edouard,
1950 Sion.
Apiculteur depuis 6 ans,
28 colonies DB et 2 DT.



Le rucher repose sur un terrain marécageux assaini par des drainages, au beau milieu des vignes du Purgatoire, près d'Ormône. L'accès y est aisé. L'aménagement extérieur n'est pas encore totalement achevé. Un rucher pavillon construit par l'apiculteur lui-même abrite quelques colonies. Le local d'extraction et le matériel se trouvent au domicile de l'apiculteur, qui prévoit de le transférer ensuite dans le pavillon.

La première visite présente au jury des colonies populeuses avec des provisions de pollen et de nourriture suffisantes. L'état des cadres est généralement satisfaisant, bien que le changement des cires nécessite un effort plus soutenu. Les annotations, complètes, sont bien présentées. L'entretien des ruches peut être amélioré. Trois essaims sont déjà sortis, dont un est suspendu à un petit arbre à proximité du rucher.

A la seconde visite, l'apiculteur est parti en pastorale avec 19 colonies au Grand-Zour, sur la route du Sanetsch. L'aménagement du rucher et l'accès sont bons. Un effort particulier d'entretien et de présentation harmonise les ruches à la beauté de la forêt. Les colonies, fortes dans leur ensemble, assurent une récolte moyenne sur la fleur, car cette année les miellats de la sapinière ne brillent que par leur absence. Au rucher principal, les efforts du candidat, soutenu par sa femme, ont sensiblement amélioré sa qualité. L'apiculteur présente un petit élevage en cours et 7 ruchettes avec des reines fécondées au rucher. Le jury lui conseille de profiter des avantages de la station de fécondation. L'apiculteur possède de très bonnes connaissances théoriques (entraînées par sa fille) alliées à un travail pratique calme et précis. Si la tarte aux cerises préparée par Madame ne peut point être améliorée, le jury encourage le candidat à persévérer dans les efforts entrepris pour le concours.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes: 9-9-8-10-9-10-8-10-9-10-8-8-10-10-10 = 138 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section de Sierre

Bordoni Sauro,
3963 Crans.
Apiculteur
depuis 10 ans,
inspecteur des ruchers,
30 colonies DB.



L'apiculteur, qui ne craint pas les kilomètres pour assouvir sa passion, utilise deux emplacements pour ses abeilles. Le rucher principal (30 colonies) se situe sur la route de Pinsec. Il est destiné à la récolte. Le rucher secondaire (8 colonies) est aménagé dans le bois de Finges. Il est destiné à l'élevage. Un petit cabanon de stockage du matériel s'y trouve. Un local dans les sous-sols de la résidence secondaire de Mayoux remplit accessoirement le rôle de local d'extraction.

La première visite montre des colonies remarquables d'homogénéité et de force, bien que situées à 1200 m d'altitude. L'apiculteur travaille avec calme et précision. Les réserves de pollen et de nourriture sont largement suffisantes, les annotations correctes. Les cires sont régulièrement changées. Pour un nombre aussi important de colonies un accès plus direct à la route serait souhaitable. Le candidat nous explique son projet de transformer un raccard attendant au rucher en laboratoire-pavillon.

A la seconde visite de Finges, quatre élevages sont en route, les ruchettes sont prêtes à être peuplées. L'apiculteur sait tirer parti de la station de fécondation et de lignées sélectionnées. A Pinsec, cinq ou six ruches ont essaimé durant les vacances de l'apiculteur. Deux essaims sont encore suspendus dans les buissons qui bordent le rucher. Ici la grande miellée touche à sa fin, laissant une récolte honnête dans quelques hausses. Les annotations récentes sur les colonies font quelque peu défaut; cependant, les annotations concernant l'ascendance des reines sont parfaites. D'excellentes connaissances théoriques complètent agréablement le travail pratique de cet apiculteur dynamique et lui permettent de mener avec sérieux ses activités apicoles au sein de sa section.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9-10-10-9-9-10-9-10-10-10-10-9-9-10-10 = 144 points. Médaille d'or.



12^e circonscription

Section d'Hérens

Rudaz Charles-Antoine,
1988 Les Collons.
Apiculteur depuis 40 ans,
inspecteur des ruchers,
30 colonies DB.



L'apiculteur possède un magnifique rucher sous le village de Vex, à 855 m d'altitude, qu'il partage avec ses filles. Il pratique la pastorale. La situation et les aménagements extérieurs sont impeccables. Un laboratoire y est attenant. Le matériel est propre. Lors de la première visite, 30 ruches sont en production, la plupart haussées. Les populations sont relativement fortes, avec des réserves de pollen et de nourriture en suffisance. Un ingénieux système de gouttière remplie de mousse abreuve les abeilles. Les cires sont régulièrement renouvelées. Compte tenu des possibilités présentes sur place, le matériel d'exploitation pourrait être mieux présenté.

Le deuxième passage débute par la visite d'un élevage en cours. Il n'y a pas encore de reines en ruchettes de fécondation. Les connaissances théoriques sont bonnes, le travail pratique souffre quelque peu de la nervosité de l'apiculteur. Ce dernier travaille quelquefois sans fumée et sans trop de précautions. Les annotations concernant les colonies sont complètes et remarquablement présentées. L'apiculteur emmène ensuite le jury sur les quatre emplacements choisis pour la pastorale et disposés selon un gradient altitudinal. Les accès sont généralement aisés. Les emplacements sont corrects, sans aménagements supplémentaires. Nous visitons le matériel d'extraction, transféré dans les sous-sols d'un magasin propriété du candidat. La miellée qui s'achève vers le bas est bonne, mais en moyenne plus faible à 1800 m selon les affirmations du candidat. Le jury découvre quelques pucerons sur du sapin rouge, signes d'une récolte encore possible. Le pollen récolté en abondance engorge les cadres à couvain. Peut-être y aurait-il là matière à exploiter cette ressource! L'apiculteur nous raconta ensuite quelques anecdotes historiques sur l'apiculture dans la région de Vex. A noter que de nombreux touristes profitent de ses explications.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes: 10-10-10-9-9-10-9-10-10-10-10-10-9-10-9 = 145 points. Médaille d'or.



Vétérans SAR 1996

25 et 40 ans de sociétariat sont à relever et à souligner.

La Société romande d'apiculture tient à honorer ses fidèles membres. Les responsables des sections sont invités à remettre au soussigné pour le **20 octobre 1995**, dernier délai, la liste des vétérans SAR 1996.

25 ans : entrés en 1971

40 ans : entrés en 1956

avec les indications suivantes : numéro matricule, nom et prénom, domicile, année d'entrée à la SAR.

Etablir une liste pour chaque groupe de vétérans (écrire à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, majuscules si possible).

Ne pas oublier l'adresse où je devrai expédier les envois. Les apiculteurs qui ne seraient pas inscrits dans le délai figureront sur la liste de l'année prochaine.

Merci de votre ponctualité et meilleures salutations.

**Le préposé aux vétérans SAR
Fernand Bovy, 1261 Le Vaud**

FRANCO DOMICILE – TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés

Franco domicile (livré à domicile)

1 kg avec couvercle	1.15	1.05	1.—	-.95
1/2 kg avec couvercle	-.78	-.74	-.70	-.65
1/4 kg avec couvercle	-.65	-.60	-.55	-.50
50 g avec couvercle	-.50	-.40	-.38	-.36
Couvercles seulement	-.35	-.30	-.30	-.25

Bocaux à miel, prix pour palettes

	-.72	-.69	-.66	-.63
	-.51	-.49	-.47	-.45
	-.46	-.43	-.41	-.39
	-.34	-.33	-.31	-.29

Dès pièces	50	250	500	1000	1	Dès palettes		
						2-5	6-20	21 +

Franco Stabio (retiré à Stabio)

1 kg avec couvercle	-.65	-.63	-.61	-.60
1/2 kg avec couvercle	-.51	-.49	-.46	-.45
1/4 kg avec couvercle	-.42	-.40	-.38	-.37
50 g avec couvercle	-.32	-.30	-.28	-.27
Couvercles seulement	-.30	-.27	-.25	-.22

Franco Stabio

	-.59	-.58	-.57	-.56
	-.44	-.43	-.42	-.41
	-.36	-.35	-.34	-.33
	-.26	-.25	-.24	-.23

1 palette (1 kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1176 pièces

1 palette (1/2 kg) = 92 emballages de 25 pièces = 2300 pièces

1 palette (1/4 kg) = 63 emballages de 24 pièces = 1512 pièces

1 palette (50 g) = 28 emballages de 54 pièces = 1512 pièces

Franco domicile = coût de transport + TVA compris. Livraison 3 jours (cargo domicile CFF).
Echantillons gratuits. L'assortiment est en vente toute l'année. Facture 20 jours net.

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur

Aldo Crivelli – via Giulia 46 – 6855 Stabio – Tél. 091/47 30 84

